

Communiqué de presse

**Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers, est élu Président du CLIO, le Comité de Liaison des Institutions Ordinales (représentant les Ordres des professions techniques et du cadre de vie, des professions juridiques et judiciaires et des professions de santé)**

Paris, le 26 novembre 2020

Patrick Chamboredon succède ainsi à Marie-Aimée Peyron, Bâtonnier de Paris, pour un mandat de deux ans. Ont également été élus deux vice-Présidents, Hélène Farge, ancienne Présidente de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et Jacques Guérin, Président du Conseil national de l'Ordre des Vétérinaires.

La priorité de son mandat sera de promouvoir et de valoriser la contribution des professions réglementées organisées en un Ordre professionnel dans le contexte de crise que nous connaissons et de la relance économique de notre pays. Il souhaite également s'engager au service de l'égalité Femmes / Hommes au sein des ordres professionnels.

Dans la continuité des travaux de ses prédécesseurs, il s'attachera à veiller à la défense des missions ordinales et à la promotion des valeurs portées par les professions instituées en France. Dans ce cadre, et à l'occasion de son quarantième anniversaire, le CLIO organisera au second trimestre 2021 un colloque sur la question du secret professionnel, une thématique majeure pour tous les Ordres professionnels.

Le Comité de Liaison des institutions ordinales (CLIO) est une association qui réunit depuis près de 40 ans les 16 institutions professionnelles réglementées instituées en ordre<sup>1</sup>, représentées au sein de trois collèges : les professions techniques et du cadre de vie, les professions juridiques et judiciaires et les professions de santé. Ces institutions professionnelles réglementées ont reçu de la loi la mission de réguler l'exercice de leur profession.

La mission principale du CLIO consiste en la défense et la promotion du rôle des institutions ordinales, et l'information et la concertation sur les questions présentant un intérêt commun. Il peut également

---

<sup>1</sup> Conseil National des Barreaux, Conseil Supérieur du Notariat, Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, Ordre des Avocats de Paris, Chambre Nationale des Huissiers de Justice, Ordre des Architectes, Ordre des géomètres-experts, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes, Conseil National de l'Ordre des Médecins, Ordre National des Pharmaciens, Ordre National des Infirmiers, Ordre National des Chirurgiens-Dentistes, Ordre National des Pédiçures-Podologues

conduire des études, organiser des conférences ou colloques et émettre des propositions sur les questions d'intérêt commun.

Patrick Chamboredon précise : « *Je remercie mes pairs pour leur confiance. Je tiens à m'inscrire dans la continuité des travaux de mes deux prédécesseurs, Marie-Aimée Peyron et Jean-François Dalbin pour promouvoir nos professions et démontrer le rôle capital joué par les Ordres, a fortiori dans cette période de crise. Je crois en effet que nos métiers sont porteurs de cohésion républicaine et garants du lien social sur tout le territoire.* »

**CONTACT PRESSE**

**Adrien de Casabianca**

06 30 30 34 84 - [adrien.decasabianca@gmail.com](mailto:adrien.decasabianca@gmail.com)